N° 3359 du 23 mars au 5 avril 2022

l'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

LES REVENDICATIONS DEMEURENT

FO SOMMAIRE

© STEPHANE LEMOUTON/POOL/REA

p. 4 à 7

© JEAN-LUC BOIRÉ

p. 11 à 14

DR

p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

Pour protéger les travailleurs : satisfaire leurs revendications

- Plan de résilience : un nouveau soutien massif aux entreprises.
- Pouvoir d'achat : la demande salariale demeure.
- Énergie : les entreprises, premières aidées.
- Modernisation du paritarisme : vaste négociation, à petits pas.
- Fonction publique : et maintenant le dégel du point d'indice tel un mirage?
- Ehpad : les mesures annoncées demeurent insuffisantes.

DROIT (page 9)

- Syndicats et représentant de section syndicale.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- La crise Covid a souligné la pertinence de nos revendications.

INTERNATIONAL (page 16)

- Ukraine : la solidarité syndicale internationale.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 20)

- Groupe VYV : FO appelle à une grève *« historique »* pour les salaires.
- Grève des ambulanciers : enfin le statut de soignant, mais sans hausse de salaire.
- Pro à Pro Sud : le bras de fer pour les salaires continue.
- À la MSA, FO agit pour les salaires.
- Panzani : Force Ouvrière ne signe pas l'accord sur les salaires.
- Minima salariaux dans la branche prestataires de services : Force Ouvrière ne lâche rien.
- Publication de Force Ouvrière dans le cadre de l'IRES : *« le risque d'une "bénévolisation" de l'action publique »*.

CONSOMMATION (page 21)

- SOS AFOC est là pour vous aider dans vos démarches.

HISTOIRE (page 22)

- Les frères Bonneff, pionniers du journalisme social.

PORTRAIT (page 23)

- Christine Heuzé, la défense de l'enseignement agricole public.

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT IN FRANCE

Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mars 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr

© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

DES PERSPECTIVES SYNDICALES

Pour la paix, contre la guerre!

La paix, tout de suite. Ne pas s'habituer. Des milliers de victimes déjà, des millions de réfugiés. Nous n'aurons de cesse de crier contre la guerre, d'œuvrer à la solidarité des peuples et des travailleurs pour l'arrêt immédiat du conflit, pour le retrait des troupes russes d'Ukraine, pour l'arrêt de la répression contre les manifestations contre la guerre, en Russie notamment. Comme nous n'aurons de cesse d'en appeler à toute l'attention et aux actions nécessaires pour que les populations, partout dans le monde, soient protégées des conséquences de la guerre sur l'alimentation, l'accès à l'eau potable, à l'énergie…

Contre tout recul du droit à la retraite

Le sujet des retraites et de l'âge de départ a fait son retour dans le contexte de la campagne présidentielle. Nous avions déjà alerté, nous avons à nouveau réagi. Reculer l'âge légal pour le porter à 65 ans aura comme effet de contraindre ceux ayant encore un emploi à devoir retarder leur retraite, de pénaliser un peu plus le grand nombre de ceux qui subiront une décote faute d'un emploi et d'une carrière complète jusqu'à 65 ans, de basculer dans l'invalidité ceux n'étant plus suffisamment en bonne santé.

D'ores et déjà, beaucoup de salariés attendent avec impatience de pouvoir enfin bénéficier de la retraite, et pour beaucoup 62 ans et 43 années de cotisation c'est déjà trop!

Nous n'en démordons pas : la priorité doit être d'assurer la possibilité pour tout un chacun, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et d'améliorer la rémunération du travail.

Dès maintenant, pour un congrès syndical d'ambition et conquérant!

Pouvoir d'achat

La guerre a ajouté aux tensions inflationnistes que l'on connaît depuis l'été dernier. Le prix record des carburants met en difficulté nombre de salariés, travailleurs, retraités, demandeurs d'emploi,… s'y ajoute l'impact sur l'ensemble des produits de consommation courante, dont l'alimentation.

La simple application de la réglementation relative au Smic devrait conduire à son relèvement dans les semaines à venir, comme cela a été le cas en octobre dernier. À l'époque, nous avions déjà appelé le gouvernement à prendre les devants en y ajoutant un coup de pouce significatif. Cela demeure une revendication d'urgence pour FO. Comme celle du dégel du point d'indice de la fonction publique, dont le gouvernement vient d'annoncer – tardivement! – le principe. Comme nous soutenons nos syndicats et fédérations engagés dans des négociations ou des mobilisations pour l'augmentation des salaires dans les conventions collectives.

Notre congrès

Nos syndicats, nos militants ne se laissent pas détourner des préoccupations des salariés. Ni maintenant, ni en perspective de notre congrès confédéral (29 mai – 3 juin) qui sera un congrès rassemblé, uni, ambitieux et conquérant, pour FO et la justice sociale!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour protéger les travailleurs :

Après la crise Covid qui a mis à mal les économies mondiales, les répercussions de la guerre en Ukraine, notamment sur l'approvisionnement en matières premières, les déstabilisent à nouveau. En France, où l'inflation, entre autres celle des énergies fossiles, était déjà forte, des inquiétudes pèsent sur l'emploi, déjà fragile, et le pouvoir d'achat des ménages, déjà lourdement impacté, d'autant plus en l'absence de revalorisation d'ampleur des salaires, à commencer par le Smic. Le « plan de résilience » annoncé par le gouvernement s'axe lui sur un soutien aux entreprises et une nouvelle fois sans contreparties. Avec FO, les travailleurs rappellent leurs revendications, en matière de dialogue social, de conditions de travail, de qualité des emplois et plus que jamais, de salaires.

Plan de résilience : un nouveau soutien massif aux entreprises

Présentant le 16 mars un « plan de résilience économique et sociale », *« évolutif »*, visant à contrer les répercussions de la guerre en Ukraine, le Premier ministre annonçait que *« les outils qui ont fait leurs preuves pendant la crise sanitaire seront de nouveau mobilisés et adaptés aux spécificités de cette crise »*. Une crise dont les conséquences s'ajoutent à celles de la pandémie, notamment pour l'inflation, toujours plus à la hausse. Selon la Banque centrale européenne *« la dynamique de l'inflation à moyen terme ne reviendra pas au schéma »* d'avant Covid. Et cela sans parler des actuelles ruptures d'approvisionnement, des pertes de marché à l'international… Les conséquences se font déjà sentir. En France, Renault suspend pendant quelques jours sa production sur certains sites, Michelin a fait de même, le producteur d'engrais azoté Yara a réduit de moitié son activité au Havre, une raffinerie de zinc à Auby, dans le Nord, est à l'arrêt, même chose pour une usine jurassienne de céramique…

© STEPHANE LEMOUTON/POOL/REA

Réactivation et extension de mesures datant de la crise Covid

Après les mesures de bouclier tarifaire visant à limiter la hausse du prix des énergies, pour les particuliers et pour les entreprises, le gouvernement présente un plan (à 6,8 milliards d'euros) très axé sur le soutien aux entreprises. Et contrairement à ce que demande FO de longue date, toujours sans contrôles ni contreparties, notamment sur l'emploi. Le dispositif des prêts garantis par l'État (PGE) est renforcé avec un plafond d'emprunt passant de 25% à 35% du chiffre d'affaires. Un autre PGE, avec possibilité d'emprunt à 10% du chiffre d'affaires, arrivera en juillet pour les entreprises *« particulièrement impactées »*. Le plan prévoit des soutiens, notamment financiers, dans certains secteurs (pêche, agriculture, transport, BTP, exportateurs) mais aussi pour toutes les entreprises, des reports de paiements sur la fiscalité et les cotisations sociales. Il prolonge aussi de douze mois le dispositif d'activité partielle de longue durée (84% de salaire net pour le salarié, 15% de reste à charge pour l'employeur). Il ne s'agit pas d'un retour du *« quoi qu'il en coûte »*, insiste le gouvernement, tandis qu'en février la Cour des comptes invitait à la recherche d'économies, notamment en engageant rapidement des réformes structurelles, sur l'Assurance maladie, la politique de l'emploi ou encore sur les retraites… FO a déjà dit son opposition à des réformes qui ôteraient des droits aux travailleurs.

Valérie Forgeront

satisfaire leurs revendications

Pouvoir d'achat : la demande salariale demeure

Le conflit en Ukraine va ralentir la croissance économique hexagonale, déjà fragilisée par la crise sanitaire. Si la Banque de France ne prévoit pas à ce stade de récession, l'institution table cependant sur une baisse de la croissance de 0,5% à 1,1% et une inflation moyenne de 3,7% sur l'année. L'envolée des prix dépasserait même 4% fin mars selon l'Insee.

Le Premier ministre a reçu les interlocuteurs sociaux le 8 mars pour évoquer le futur « plan de résilience ». Le patronat a de nouveau demandé au gouvernement des mesures de soutien, cette fois pour faire face aux conséquences du conflit : difficultés d'exportation, d'approvisionnement, hausse du coût des matières premières, probable baisse de la consommation… Ces demandes ont été entendues.

Pour l'instant, pas de coup de pouce au Smic

Pour FO, les profits records réalisés, y compris pendant la crise Covid, par les grandes entreprises devraient servir à renforcer le pouvoir d'achat des salariés au lieu d'être reversés sous forme de dividendes. Or les employeurs rechignent à augmenter décemment les salaires et les conflits autour des NAO sont nombreux. Le 18 mars, le chef de l'État a quant à lui répété qu'il n'y aurait pas de coup de pouce au Smic. Pour FO, c'est pourtant la première mesure à prendre – avec la hausse du point d'indice – pour relever le pouvoir d'achat des Français.

Clarisse Josselin

Énergie : les entreprises, premières aidées

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Face à la flambée des prix de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, l'exécutif a dégainé, le 16 mars, son **« plan résilience »,** incluant 6,8 milliards d'euros de mesures dont 4 milliards pour les seules entreprises. Elles complètent celles du « bouclier tarifaire », qui limitent depuis l'automne l'impact, sur les ménages et les entreprises, de la hausse des prix du gaz et de l'électricité, pour un coût estimé à 20 milliards d'euros.

Parmi les nouveautés, la principale mesure (3 milliards d'euros) vise les sociétés énergivores qui verront prise en charge, du 1er mars à fin 2022, *« la moitié du surplus de dépenses »* de gaz et d'électricité, jusqu'à 25 millions d'euros par société. Deux mille rempliraient les conditions d'accès : des dépenses d'énergie pesant *« au moins »* 3% du chiffre d'affaires, en hausse de 40% depuis la guerre et générant des pertes en 2022. S'y ajoutent des aides pour les agriculteurs, transporteurs, pêcheurs, pour 0,5 à 1 milliard d'euros.

Carburants : une aide à visée électorale

Dans ce plan, l'exécutif intègre également la remise de 15 centimes hors taxe par litre sur le prix à la pompe de tous les carburants, annoncée le 12 mars et visant *« tous les Français »*, professionnels inclus. Le coût de cette mesure non ciblée, d'une durée de quatre mois, qui entrera en vigueur le 1er avril, donc quelques jours avant le premier tour de la présidentielle, a été réévalué à 2,8 milliards d'euros.

C'est autant que le surplus de TVA encaissé par l'État à la suite de la hausse du prix d'un plein.

Mais ce qui se veut une *« redistribution »* reste limité, alors que la flambée des prix des carburants impacte particulièrement les ménages les plus modestes et les ruraux, qui par ailleurs ne reçoivent aucun autre soutien public, contrairement aux entreprises. Par cette mesure ponctuelle, l'exécutif élude aussi une réforme de la fiscalité indirecte sur les produits pétroliers, qui pèse plus de 50% sur le prix des carburants.

Élie Hiesse

Pour protéger les travailleurs :

Modernisation du paritarisme : vaste négociation, à petits pas

« *Oui, le patronat essaye quand même d'élargir ses vues et les discussions sont utiles, notamment sur la question de "comment doit se passer une négociation interprofessionnelle" »*, indique le secrétaire confédéral Michel Beaugas, qui participe à la négociation sur la modernisation du paritarisme de négociation et de gestion, entamée en janvier entre le patronat et les organisations syndicales, dans le cadre de l'agenda économique et social autonome. Cette négociation (déjà huit séances) n'a rien d'un long fleuve tranquille. *« Les syndicats ont proposé pas mal de modifications au texte présenté le 11 mars par le patronat »*, livre Michel Beaugas. Une nouvelle séance de discussions, le 23mars, est dédiée à l'examen du préambule du texte qui, pour l'instant, est loin de satisfaire. Plus largement, FO souhaite que le texte qui sortira de ces débats puisse faire l'objet d'*« un accord interprofessionnel et qu'il en ait bien la valeur. Mais peut-être y aura-t-il un, deux, ou trois textes et il faudra savoir quelle valeur on lui, ou, on leur donne »*.

FO rappelle principes et lignes rouges

Pour l'instant, nombreux sont encore les points d'achoppement. *« FO n'est pas d'accord »*, par exemple, avec la volonté patronale, et d'un autre syndicat, d'affubler les négociations interpro d'un caractère confidentiel. FO a fait valoir sa liberté de communiquer, indique Michel Beaugas, satisfait en revanche que la règle du « vote par tête » soit conservée dans le cadre de la gouvernance de gestion (désignation des administrateurs) des organismes nationaux et interprofessionnels paritaires. Les syndicats qui s'y opposent, note-t-il, sont les non-signataires de l'ANI du 17 février 2012 sur la modernisation du paritarisme. Pour FO, par ailleurs, un négociateur doit pouvoir être aussi administrateur dans un organisme. Concernant les articles L1, L2 et L3 du Code du travail (sur la concertation obligatoire des organisations patronales et syndicales lors d'un projet de réforme envisagé par le gouvernement en matière de travail, d'emploi et de formation professionnelle), introduits par la loi Larcher de 2007, le patronat, visant toujours à ce que les accords soient supérieurs à la loi, souhaiterait modifier ces articles. FO a redit son refus et par ailleurs aussi celui d'endosser un rôle de colégislateur. Le dernier rendez-vous de négociation reste fixé au 12 avril.

Valérie Forgeront

© MARTA NASCIMENTO/REA

Fonction p

le dégel du

Affichant actuellement son intention de trouver des solutions pour le pouvoir d'achat face à une inflation en hausse, à la suite de la crise Covid et d'autant plus depuis la guerre en Ukraine, le gouvernement vient d'annoncer, le 14 mars, le dégel du point d'indice dans la fonction publique. Oui, mais… Ce qui est demandé depuis cinq ans par les agents et plus globalement depuis 2011 (hors un court dégel du point, en 2016-2017, à la veille aussi d'une présidentielle) n'est qu'une

satisfaire leurs revendications

Ehpad : les mesures annoncées demeurent insuffisantes

À la suite du scandale Orpea, le sujet de la gestion des maisons de retraite se retrouve au premier plan. Pour autant, les mesures annoncées par le gouvernement laissent un goût de *« pas assez »*. Alors qu'Olivier Véran, ministre de la Santé, a détaillé une série de mesures visant à renforcer les contrôles de ces établissements, Franck Houlgatte, secrétaire général de l'UNSP-FO, y voit une *« opération de communication »*. L'exécutif prévoit un programme de contrôle des 7500 Ehpad français dans les deux ans à venir. *« Ces contrôles existent déjà, et l'on constate que cela ne fonctionne pas puisque les établissements sont prévenus en amont*, souligne le militant. *D'autant que les ARS, qui diligentent ces contrôles, financent une partie des Ehpad. Il faut donc que ces contrôles soient assurés par un organisme indépendant. »*

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

« C'est dans les établissements qu'il faut créer des emplois! »

Pour que soit mené à bien ce contrôle, le gouvernement prévoit de créer cent emplois ETP dans les agences, cela pour renforcer les services d'inspection. *« Mais c'est dans les établissements qu'il faut créer des emplois! »*, martèle Franck Houlgatte. Loin de cet objectif, Olivier Véran a annoncé un programme de formation-action contre la maltraitance pour les 400000 salariés du secteur. *« Même formés, si l'on doit faire la toilette pour une dizaine de résidents en une matinée, on risque d'être maltraitant. Par le manque d'effectifs et de moyens, la maltraitance est institutionnelle. Et on fait peser ce problème sur les épaules des salariés. »*

Chloé Bouvier

ublique : et maintenant point d'indice tel un mirage?

annonce. Le dégel demeure sans date ni montant précis et en tout état de cause, il n'aurait pas lieu avant l'été. Si l'on ajoute qu'aura eu lieu entre-temps un rendez-vous électoral majeur, le dégel reste donc pure conjecture. *« Les "concertations" [...] ne commenceront qu'après l'élection présidentielle et l'application de cette mesure ne pourra être concrète qu'après une loi de finances rectificative votée par le nouveau Parlement, donc après les élections législatives »*, pointait FO-Fonction publique au lendemain de la déclaration de la ministre Amélie de Montchalin au journal *Le Parisien*.

FO demande une hausse de 4% minimum

Pour l'Union interfédérale, tandis que *« 99% des agents subissent de plein fouet l'inflation »* et que tous ont déjà perdu 22% de pouvoir d'achat depuis l'an 2000, renvoyer aux calendes grecques la revalorisation du point *« n'est pas acceptable »*. Le gouvernement, qui jusque-là s'opposait à toute mesure générale, ne manque pas non plus de rappeler le *« coût »* d'une revalorisation du point pour les finances publiques, soit 2 milliards d'euros pour 1% de hausse. FO demande une hausse minimum de 4%, ce qui est le taux estimé de l'inflation cette année. L'interfédérale revendique aussi un plan pluriannuel de revalorisation du point et une amélioration de la grille indiciaire, afin de *« redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière »*.

Valérie Forgeront

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...

Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.

BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à *Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f*

OFFRE D'ABONNEMENT

- ❑ 1 an pour 40 euros au lieu de 48 euros.
- ❑ Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour 20 euros.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de ***Confédération FO (InFOjuridiques).***

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat : .....

Êtes-vous conseiller prud'hommes ? ❑ oui ❑ non

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Signature :

FO

Syndicats et Représentant de section syndicale

Un salarié d'une entreprise, adhérent d'au moins deux syndicats, se fait désigner représentant de section syndicale (RSS) par l'un d'eux.

L'autre syndicat saisit le tribunal judiciaire afin de faire annuler la création de la section syndicale et la désignation subséquente du RSS aux motifs que le salarié était toujours adhérent auprès de son syndicat, qu'il ne justifiait pas de son adhésion à l'autre syndicat qui, lui-même, ne justifiait pas de l'existence d'une section syndicale au sein de la société et de l'adhésion d'au moins deux salariés à jour de leurs cotisations.

La Cour de cassation, par un arrêt du 9 mars 2022 (n°20-60288), rejette son argumentation au nom de la liberté syndicale.

Elle rappelle, dans un premier temps, les conditions de constitution d'une section syndicale énoncées par l'article L 2142-1, à savoir :

- être un syndicat représentatif ou affilié à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel;
- ou un syndicat qui satisfait aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, qui est légalement constitué depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise concernée;
- avoir plusieurs adhérents dans l'entreprise ou l'établissement.

Puis elle énumère les conditions de désignation d'un représentant de section syndicale dans les entreprises d'au moins cinquante salariés.

Enfin, elle reconnaît que le principe de liberté syndicale n'exclut pas la possibilité d'adhérer à plusieurs syndicats et qu'à partir du moment où le syndicat rapportait la preuve de l'adhésion de trois salariés, la section du syndicat était régulière.

Il était donc bien en droit de désigner un représentant de section syndicale.

Le syndicat n'a pas d'exclusivité sur ses adhérents…

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2142-1 du Code du travail dispose :
« Dès lors qu'ils ont plusieurs adhérents dans l'entreprise ou dans l'établissement, chaque syndicat qui y est représentatif, chaque syndicat affilié à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel ou chaque organisation syndicale qui satisfait aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance et est légalement constituée depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise concernée peut constituer, au sein de l'entreprise ou de l'établissement, une section syndicale qui assure la représentation des intérêts matériels et moraux de ses membres, conformément à l'article L 2131-1. »

L'article L 2142-1-1 du Code du travail dispose quant à lui :
« Chaque syndicat qui constitue, conformément à l'article L 2142-1, une section syndicale au sein de l'entreprise ou de l'établissement d'au moins cinquante salariés peut, s'il n'est pas représentatif dans l'entreprise ou l'établissement, désigner un représentant de la section pour le représenter au sein de l'entreprise ou de l'établissement. »

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : https://frama.link/InFOjuridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

EN TOUTES CIRCONSTANCES NOUS VOUS DÉFENDONS

FO

©Force Ouvrière

La crise Covid a souligné la pertinence de nos revendications

Les masques ont été abandonnés le 14 mars sur le territoire national, deux ans quasiment jour pour jour après l'entrée dans le premier confinement. Retour sur une crise sanitaire, inédite, qui a confirmé les conséquences désastreuses des réformes libérales successives sur les services publics. Qui a confirmé aussi les dégâts de la désindustrialisation. Tandis qu'en mars 2020 entre en action une loi d'urgence sanitaire restreignant les libertés et compliquant l'exercice syndical, FO ne cessera d'agir pour les droits des salariés, qu'ils soient sur sites, en télétravail ou en chômage partiel. Par cette crise, l'État retrouve son rôle central, protecteur, tandis que le risque d'un effondrement de l'économie aux conséquences sociales lourdes contraint l'exécutif à quitter son credo de l'austérité sur les dépenses pour afficher un *« quoi qu'il en coûte »*, notamment pour un soutien massif aux entreprises. Les travailleurs, eux, demanderont une reconnaissance de leurs efforts, entre autres par des hausses de salaires et l'amélioration des conditions de travail… Ce combat perdure.

La c
la pertinc

Le 17 mars 2020. Début du premier confinement, drastique. Il y en aura trois. La date marque aussi un renversement de tendance dans une situation inédite et dramatique qui impose son principe de réalité, la nécessité de faire face. Quelques jours plus tôt, le 12 mars, le président de la République, annonçant ce confinement (fermeture des écoles, des commerces dits non essentiels, restrictions de circulation...) avait lancé *« nous sommes en guerre »*. Une lutte contre un virus inconnu, et avec des moyens qui n'allaient pas tarder à montrer leur limite, à commencer par ceux du système public de santé. Les gouvernements successifs n'avaient pas voulu entendre les revendications des professionnels manifestant, encore quelques mois avant la pandémie, et signifiant que l'hôpital public était proche de

Toutes van

Annoncé le 12 mars, le *« quoi qu'il en coûte »*, ou revirement budgétaire décidé par l'exécutif, se concrétisera en quatre principales mesures : d'abord un dispositif exceptionnel d'activité partielle pour toute entreprise à effet du 1er mars, co-financé par l'État et l'Unédic, avec initialement une prise en charge intégrale des indemnités dues par les employeurs aux salariés jusqu'à 4,5 Smic, mais laissant inchangée l'indemnité versée aux salariés (84% du salaire net en moyenne) contre l'avis de FO. La confédération exige un maintien à 100% du salaire net. À sa demande, le dispositif indemnisera les salariés du particulier employeur, aides à domicile et assistantes maternelles. La mesure d'activité partielle, mobilisée au plus haut en avril 2020 pour 8,4 millions de salariés, est complétée en juillet 2020 par un dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), conditionné à une négociation collective, pour les sociétés confron-

crise Covid a souligné ence de nos revendications

succomber aux effets des multiples réformes. La crise Covid fut donc, telle une douche froide, révélatrice de l'état réel des services publics, rendus exsangues après plus de dix ans de réformes/restructurations. Or, l'ensemble des secteurs de FO (éducation, santé, équipement, affaires sociales, finances publiques...) dénonçaient depuis des années cette politique du *« toujours plus avec moins de budget et d'effectifs »*.

Les dégâts de la stratégie libérale

Dès le début de la crise, la situation a conduit FO à intervenir à maintes reprises auprès du gouvernement et du patronat afin d'obtenir pour les salariés des protections sanitaires et le respect de leurs droits. La crise a rimé aussi avec la découverte de la communication entre les salariés par le biais de visioconférences, particulièrement pour ceux placés en télétravail, aux postes le permettant, et qu'il a fallu défendre aussi face aux abus des hiérarchies. D'autres, que l'on a appelés depuis ceux de la « deuxième ligne », salariés aux postes déclarés non télétravaillables, étaient sur sites, notamment dans les commerces alimentaires, les transports et nombre d'usines poursuivant leurs activités... Avec FO, ces salariés ne cesseront d'exiger une reconnaissance par des augmentations de salaires et non des primes, qui plus est facultatives. Tandis que la crainte s'affichait d'un effondrement de l'économie, la crise soulignait aussi la dépendance industrielle de la France vis-à-vis de l'étranger, cela après trente ans de délocalisations de sites vers des pays à faible coût de main-d'œuvre. Une situation pointée du doigt, y compris par l'exécutif, affirmant soudain qu'il fallait produire sur le sol national, soutenir la réindustrialisation pour retrouver de la souveraineté. Tel un séisme dans la philosophie libérale qui préexistait, arriva le *« quoi qu'il en coûte »*. Dans le même temps, le gouvernement annonçait le report de la réforme sur l'Assurance chômage (mise en œuvre depuis) et la suspension de celle sur les retraites, fraîchement adoptée en février 2020 en première lecture à coups de 49-3. FO ne cessera de demander l'abandon de ces contre-réformes et d'autres aussi. Alors que par la crise Covid l'État retrouvait un rôle central, le gouvernement s'est vu contraint de laisser de côté la stratégie de réduction des dépenses, prônée jusque-là au nom d'une résorption rapide du déficit public pour le situer sous le seuil de 3% du PIB, ainsi que l'impose le pacte européen. Dès l'entrée

nes ouvertes pour les entreprises

tées à une baisse durable de la demande et dont la pérennité n'est pas menacée. Trois autres mesures sont un soutien direct à la trésorerie des entreprises : le report des cotisations ou impôts, la garantie de l'État aux prêts bancaires et un fonds de solidarité pour les TPE à court de trésorerie, par la suite élargi.

Une politique du guichet ouvert sans contrepartie pour les entreprises (hors la baisse de chiffre d'affaires pour le fonds de solidarité et des engagements de responsabilité pour les grandes entreprises), assumée par l'exécutif. Bien que FO exige que *« toute velléité de licenciement soit stoppée »*. La confédération ne cessera de revendiquer une révision du dispositif APLD *« pour interdire toute possibilité de recours à un PSE »*, et que les aides publiques soient soumises à l'interdiction des licenciements, du versement de dividendes, et contrôlées. À raison. Sans les chiffrer, la Cour des comptes a reconnu en juillet 2021 des abus et des *« effets d'aubaine significatifs »* concernant l'activité partielle, les aides du fonds de solidarité, les indemnités journalières, mais aussi permis par la combinaison activité partielle-fonds de solidarité, ou résultant de l'optimisation des prêts garantis par l'État.

Effets d'aubaine et abus

Certaines entreprises n'ont pas joué le jeu. Et nombre ont voulu profiter de la crise pour accélérer leurs restructurations voire en engager. Les équipes FO ont été à l'offensive pour éviter les départs contraints, avec succès chez Airbus, Renault... Liste non exhaustive. En 2020, l'emploi salarié a chuté de 296 000 postes, CDD et intérimaires étant les premières victimes. Les destructions d'emplois se sont poursuivies : selon la Dares, de mars 2020 à fin mai 2021, 1050 PSE ont été engagés concernant 106 500 licenciements, soit trois fois plus que sur la même période de l'année précédente.

Toutes les études convergent cependant : le *« quoi qu'il en coûte »* a contenu la casse, à court terme. Si le PIB a chuté de 8 points en 2020, l'Insee montre que le nombre de personnes au chômage au sens du BIT ou dans le halo du chômage n'a progressé « que » de 0,4 point en 2020 (pour atteindre 10,3% en 2020), que le salaire moyen par tête n'a baissé « que » de 4,9% dans le privé et que les revenus professionnels (indemnités de chômage partiel incluses) se sont maintenus. En moyenne. C'est vrai pour les cadres, pas pour les bas salaires : les jeunes, les ouvriers (-1,2%), les employés (-0,6%). Pour autant, malgré la reprise mi-2021, la flambée de l'inflation, les revendications salariales restent insatisfaites. Et ce, alors que le *« quoi qu'il en coûte »*, évalué par l'exécutif à 140 milliards en août dernier (dont 35 milliards pour la prise en charge par l'État du chômage partiel), est déjà réactivé dans le « plan de résilience », face aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Élie Hiesse

La crise Covid a souligné la pertinence de nos revendications

dans la crise, la Commission européenne suspendra cette règle. Avant la guerre en Ukraine, elle annonçait toutefois son retour pour la fin 2023.

FO n'a jamais confiné ses revendications

En mars 2020, le gouvernement annonce, lui, un vaste plan de soutien à l'économie, axé sur les entreprises, avec diverses mesures pour plusieurs dizaines de milliards d'euros et qui feront l'objet d'évolutions tout au long de la crise. Un plan non soumis à contrôles ni contreparties pour les entreprises, ce que contestera FO, rappelant que depuis trente ans le patronat a bénéficié de cadeaux fiscaux et d'exonérations sociales – quelque 100 milliards par an avant la crise, notamment via le CICE –, visant à toujours plus abaisser le coût du travail, sans pour autant de retour pour l'emploi et les salaires. Alors que le 23 mars la loi d'urgence sanitaire était promulguée, portant le plan de soutien à l'économie, la commission exécutive de FO indiquera quelques jours plus tard qu'elle *« constate des effets d'aubaine de la part d'employeurs et appelle à ce que toute procédure de licenciement soit stoppée effectivement »*. FO devra lutter aussi, entre autres, contre des mesures attaquant des droits inscrits dans le Code du travail (sur les congés, la durée du travail,...).
Pendant ces deux ans de pandémie, FO poursuivra son action syndicale, y compris malgré les restrictions des libertés, les difficultés à réunir les instances et à agir sur le terrain. FO n'a *« jamais confiné ses revendications »* et a dit notamment son refus que le coût de la crise pèse sur les salariés, qu'ils la payent par leurs droits, leurs salaires ou la mise à mal des comptes sociaux.

Valérie Forgeront

Pour Force Ouvrière, la santé des travailleurs en tête des priorités

Avec la mise en place du premier confinement, l'activité économique a été très fortement ralentie sur le territoire, mais elle s'est poursuivie pour les activités dites essentielles. FO plaçait alors en tête des priorités la protection des travailleurs obligés, par la nature même de leur emploi, de se rendre physiquement sur leur lieu de travail et de ce fait d'être particulièrement exposés au virus. Il s'agissait des soignants bien sûr, en *« première ligne »* face à la pandémie, mais aussi de tous ces salariés ou agents employés dans les commerces et services indispensables, rapidement regroupés sous la dénomination de travailleurs de la *« deuxième ligne »*.
Les revendications des syndicats et fédérations FO ont porté sur les moyens de cette protection : accès à un point d'eau avec savon, accès aux masques, mise à disposition de solution hydroalcoolique, mesures pour le respect des distances de sécurité... Dans un premier temps, même les soignants se sont retrouvés démunis. La fédération FO-Santé a ainsi dénoncé les manquements de l'État, rappelant l'obligation de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail. *« Si les collègues vont au front, ils ne sont pas de la chair à canon »*, réagissait Emmanuel Dubourg-Davy, secrétaire FO au CHU d'Angers début avril 2020. Le syndicat venait de publier une lettre ouverte adressée aux autorités sanitaires pour exiger en urgence du matériel de protection et des tests de dépistage, un appel qui a finalement été entendu.
Dans les Ehpad, où le Covid-19 s'est répandu comme une traînée de poudre, les mauvaises conditions de travail, dénoncées depuis des années, se sont amplifiées pour devenir insupportables. *« On s'est même demandé si on n'allait pas mettre des sacs poubelle pour faire des surblouses »*, témoignait une aide-soignante et déléguée FO dans un Ehpad public du Grand Est, tombée malade fin mars 2020.
Dans la fonction publique d'État, les policiers, douaniers ou agents pénitentiaires ont eux aussi poursuivi leurs missions au contact des usagers, malgré le manque de matériel de protection. La fédération SPS-FO et la Fédération générale des Fonctionnaire (FGF-FO) ont déposé une plainte contre X le 21 avril 2020, notamment pour mise en danger de la vie d'autrui. FO-Fonction publique a dû par ailleurs exiger l'abrogation du jour de carence appliqué à tous les fonctionnaires en cas de congé maladie.

Le Covid-19 reconnu maladie professionnelle

Dans le secteur privé, de nombreux salariés sont venus travailler la peur au ventre. Outre l'octroi de matériel de protection, les fédérations FO ont lutté pour que seules les activités réellement de première nécessité soient maintenues. Dans les entrepôts Amazon, où des milliers de salariés se côtoyaient sans protection, FO, en intersyndicale, a appelé au droit de retrait puis à un débrayage le 18 mars. Un mois plus tard, la justice contraignait Amazon France à limiter son activité aux produits essentiels. En réaction, le géant logistique avait préféré cesser ses activités dans l'Hexagone. FO a aussi œuvré, comme chez Carrefour, pour réduire l'amplitude horaire des magasins et obtenir leur fermeture dominicale.
Dans les transports, la fédération FO-UNCP s'est notamment battue pour la protection et la dignité des routiers, menaçant de faire grève si les aires d'autoroutes, les stations-service et les restos routiers ne rouvraient pas. En janvier 2021, Patrice Clos, secrétaire général de la fédération, avait à nouveau haussé le ton pour exiger que les chauffeurs soient prioritaires pour la vaccination.
La confédération FO a aussi revendiqué la reconnaissance automatique en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les travailleurs exposés au virus, reconnaissance obtenue, mais de manière restrictive, en septembre 2020.

Clarisse Josselin

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- l'actualité sociale et juridique
- les analyses et les propositions FO
- toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé

ABONNEZ VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville : .....

Code Postal : ..... ☎ : ..... Mail : .....

N° de carte : ..... Syndicat : ..... Fédération : .....

Tarif public (54 €) : ☐ Tarif adhérent (18 €) : ☐ Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) : ☐

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière *L'Info militante* à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Ukraine : la solidarité syndicale internationale

Pour le retour de la paix en Ukraine, les multiples appels internationaux se multiplient, notamment lancés, de par le monde, par les syndicats de travailleurs. FO en fait bien sûr partie.

La guerre fait son retour sur le sol européen, la planète retient son souffle et les victimes se comptent déjà par millions en Ukraine, indépendante de l'URSS depuis 1991. Civils fuyant leurs maisons, enfants, femmes, vieillards souffrant du froid, du manque de nourriture, blessés, morts sous les bombes… Ces scènes, que les Européens n'ont pas vues sur « leur » sol depuis la Seconde Guerre mondiale, mais qui cependant existent dans de nombreux pays, rappellent que la barbarie des conflits armés s'abat d'abord sur les plus faibles. Les travailleurs sont de ceux-là. Le 23 février, alors que quelques jours plus tôt Vladimir Poutine engageait l'armée russe dans une invasion du territoire voisin ukrainien – ce qui conduisait d'ailleurs à des manifestations de protestation durement réprimées en Russie –, plus d'une dizaine de syndicats ukrainiens, rappelant les violations de la souveraineté du territoire depuis 2014, demandaient un *« soutien solidaire international »*, notamment aux organisations syndicales des autres pays. Depuis ces années déjà, soulignent les syndicats ukrainiens, *« la guerre et la menace d'une invasion à grande échelle minent l'économie ukrainienne »*, avec des *« pertes d'installations industrielles et d'infrastructures sur les territoires occupés, l'arrêt des investissements. Tout cela a des conséquences sur les revenus et les emplois des travailleurs »*. Dans ce pays qui dispose de richesses minières et qui est considéré depuis le XVIIIe siècle comme le grenier à blé de l'Europe, le PIB par habitant n'a globalement pas cessé de baisser depuis 2014. Le salaire minimum, certes en hausse depuis vingt ans, y est toutefois de moins de 200 euros par mois et le salaire moyen se situe à 400 euros, quand l'inflation, avant la guerre, dépassait les 10%.

© INDUSTRIALL EUROPE

Mobilisation de la CES à Bruxelles le 24 février 2022.

« Les syndicats ukrainiens apportent nourriture et abri à la population »

« La réponse syndicale a été immédiate avec la multiplication des messages de solidarité aux travailleurs et aux syndicats en Ukraine, dont FO qui a également dénoncé, aux côtés de la CSI et de la CES », cette agression, *« une nouvelle violation du droit international et de la Charte des Nations unies »*, indiquait FO le 6 mars.

La CES et la CSI ont mis en place un fonds de solidarité (https://petitions.ituc-csi.org/support-ukraine-fr).

« FO a participé le 24 février à une mobilisation de la CES à Bruxelles […] et à la mobilisation pour la paix du 26 février à Paris. Le mouvement syndical européen et international relaie également auprès des gouvernements et des institutions les revendications des syndicats ukrainiens. » La CES évoquait récemment de son côté le travail mené actuellement par la Fédération des syndicats de l'Ukraine (FPU) et la Confédération des syndicats libres de l'Ukraine (KVPU), couvrant à elles deux 5 millions de travailleurs. *« Les syndicats ukrainiens apportent nourriture et abri à la population au milieu de l'invasion russe et des attaques qui ont gravement endommagé habitations, lieux de travail et infrastructures. […] ils ont ouvert en grand les portes de leurs bureaux dans tout le pays aux personnes cherchant refuge, y compris les femmes et les enfants, les personnes âgées, et maintenant les personnes blessées dans le conflit. »*

Valérie Forgeront

Le risque d'une « bénévolisation » de l'action publique

Dans le cadre du programme d'études IRES-FO, la confédération vient de publier une recherche réalisée par le sociologue Simon Cottin-Marx portant sur le recours au bénévolat par l'État et les collectivités locales.

FO

ires

LATTS

CY EMA

QUAND L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES MOBILISENT DIRECTEMENT LES BÉNÉVOLES

Une « bénévolisation » de l'action publique ?

Simon COTTIN-MARX

Janvier 2022

En France, le bénévolat est très majoritairement le fait du monde associatif mais les pouvoirs publics mobilisent aussi directement les bénévoles, ce qui pose notamment la question d'une substitution aux emplois publics.

L'enquête s'intéresse aux différentes réserves de l'État (Éducation nationale, police, gendarmerie, réserve civique) et des collectivités locales (sécurité civile, soutien aux personnes âgées). S'appuyant sur un travail de terrain et une trentaine d'entretiens, elle met en évidence l'engagement croissant de milliers de citoyens au sein de la sphère publique. Encore relativement restreinte (gendarmerie), expérimentale (police) ou liée essentiellement au contexte exceptionnel de la crise sanitaire (réserve civique, réserves citoyennes municipales), la mobilisation de bénévoles pour la mise en œuvre de politiques publiques passe déjà massivement par le biais des associations. Compte tenu des restrictions budgétaires, la tentation de solliciter une telle ressource gratuite est forte et appelle une vigilance syndicale renforcée.

Les bénévoles de la réserve citoyenne de la police nationale sont parfois mobilisés pour « pallier » le manque d'effectifs et assument alors des missions normalement dévolues à des fonctionnaires de police (accueil du public, secrétariat) ou des actions de prévention ou de médiation non prises en charge par ailleurs. Du côté de la gendarmerie, ils assurent le rayonnement de l'institution, fournissent des expertises ponctuelles et participent à la mise en place du Service national universel (SNU). À travers la Réserve civique et sa plateforme numérique qui centralise les offres de bénévolat, l'État entend aussi jouer un rôle nouveau d'interface entre bénévoles et structures demandeuses.

Un processus de substitution à l'emploi public?

Dans les collectivités locales, le premier confinement (mars-mai 2020) a vu exploser les besoins sociaux alors que l'activité des associations d'action sociale et de solidarité était entravée par les restrictions. En réponse, des municipalités ont créé des réserves citoyennes ponctuelles qu'elles souhaitent désormais pérenniser dans le cadre d'une nouvelle forme de « démocratie participative », davantage tournée vers l'action que vers la délibération et la consultation. C'est le cas de la Mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés (Monalisa), associant acteurs publics et privés, un dispositif qui empiète sur l'activité des professionnels du travail social.

Ce rapport illustre comment la crise sanitaire apparaît pour l'État et les collectivités locales comme une fenêtre d'expérimentation de nouveaux dispositifs de mobilisation directe (et indirecte) des bénévoles, confirmant le risque d'un processus de substitution à l'emploi public. Une perspective d'autant plus inquiétante que la société salariale est déjà déstabilisée par la précarité et le chômage.

IRES – Philippe Guimard pour Force Ouvrière

Groupe VYV : FO appelle à une grève « *historique* » pour les salaires

Après les échecs des négociations annuelles obligatoires au sein du premier groupe mutualiste, FO-VYV, avec l'intersyndicale, appelle à la grève le 24 mars et demande une augmentation des salaires de 5%.

© DENIS/REA

Une mobilisation que les salariés souhaitent *« historique »*, le 24 mars, se prépare dans le groupe VYV. *« C'est le moment ou jamais, on le sent et les salariés le ressentent également »*, témoigne Anthony Kerdreux, délégué syndical FO. Premier groupe mutualiste de santé et de protection sociale, VYV est issu de plusieurs acteurs mutualistes et de l'économie sociale et solidaire, parmi lesquels Harmonie Mutuelle, MGEFI et MGEN. Près de 50 000 personnes y travaillent. Le groupe compte une diversité d'acteurs et de métiers qui se fédèrent sur une revendication : l'augmentation des salaires. *« Cela concerne tous les salariés alors que les prix et l'inflation augmentent. Des personnes travaillant en Ehpad nous ont expliqué que, à cause de la hausse des prix du carburant, aller au travail leur coûtait plus que de ne pas y aller... »* Dans son tract, l'intersyndicale, à laquelle participe Force Ouvrière, demande *« une augmentation des rémunérations de 15% pour l'ensemble des salariés du groupe, avec un minimum de 200 euros net par mois »*. Alors que le groupe se revendique du mieux vivre ensemble, *« les salariés constatent le décalage entre le discours et leur réalité. Beaucoup sont payés au Smic et se retrouvent dans le rouge dès le 15 du mois »*, ajoute Anthony Kerdreux.

Un rassemblement national à Paris-Montparnasse

Les échecs des négociations annuelles obligatoires viennent renforcer le ras-le-bol des salariés. Après l'échec des NAO chez Harmonie Mutuelle, aucun accord n'a été signé à la MGEN. Au sein de cette dernière, le contexte pour une grève plus large semble d'autant plus favorable que le 1er février, une mobilisation avait été lancée à l'appelle d'une intersyndicale. Les taux de grévistes atteignaient jusqu'à 40% du personnel dans les centres de gestion, centres d'appel et sections départementales. Dans la perspective de la mobilisation du 24 mars, des AG dans l'ensemble du groupe VYV se sont déjà tenues au niveau local. Et *« très vite, la question de la continuité de la grève a été posée »*, indique le militant. Si des mouvements sont prévus au niveau local, un rassemblement national se tiendra au pied de la tour Montparnasse.

Chloé Bouvier

Grève des ambulanciers : enfin le statut de soignants, mais sans hausse de salaire

Après de nombreuses mobilisations en 2021, les ambulanciers de la fonction publique sont repartis à l'offensive le 10 mars. Sur tout le territoire, à l'appel de plusieurs syndicats dont FO, ceux qui sont les premiers maillons de la chaîne du soin ont fait grève pour obtenir la reconnaissance salariale liée à leurs nouvelles compétences. En effet, s'ils ont obtenu enfin mi-janvier d'être considérés comme des personnels soignants, et non plus des agents techniques, ce qui était une avancée revendiquée de longue date, ils ne bénéficient pas pour autant, pour l'instant, d'une amélioration de leurs traitements indiciaires.

2 800 personnels concernés

« Malgré la réingénierie de leur poste, sans revalorisation salariale, ce n'est qu'une avancée en demi-teinte, estime Christophe Grimault, secrétaire FO à l'hôpital de Niort (Deux-Sèvres), où un tiers des ambulanciers ont fait grève. *Il y a une forme d'incohérence de la part du gouvernement. »* D'autant plus que dans la fonction publique, ce statut ne concerne que 2 800 soignants. *« C'est une erreur politique vis-à-vis de ces agents dont on a besoin tous les jours,* souligne Didier Birig, secrétaire général de la fédération FO-SPS. *Nous n'avons pas à accepter que ce métier soit le seul de la fonction publique hospitalière à ne pas obtenir de revalorisation. »*

Fanny Darcillon

Pro à Pro Sud : le bras de fer pour les salaires continue

La direction de l'entreprise, pourtant pas avare de dépenses par ailleurs, refuse d'accorder 20 euros supplémentaires d'augmentation générale. Après de premiers débrayages bien suivis, une nouvelle grève se profile.

Les délégués FO ont prévenu la direction de Pro à Pro Sud : *« On a dit à la direction que son attitude mène droit dans le mur car en face les salariés sont vraiment motivés et ne veulent rien lâcher »*, avertit Dominique Pereira, délégué FO dans cette entreprise qui livre des produits frais et surgelés à destination de la restauration collective. Après une première journée de débrayage le 9 mars sur les principaux sites – Montauban (Tarn-et-Garonne), Chaponnay (Rhône) et Miramas (Bouches-du-Rhône) –, la colère n'est pas retombée et les salariés prévoient de rééditer le mouvement. En cause, le blocage total du dialogue social par la direction lors des négociations annuelles obligatoires. *« En 2020, on n'a pu avoir que 20 euros d'augmentation*, retrace Thierry Farras, délégué syndical central FO. *C'était le début de la pandémie, on a compris la situation. Mais en 2021, on a obtenu zéro euro. Cette année, si on accepte moins de 80 euros, ça ne couvrira pas du tout le manque des deux années écoulées ni l'inflation. »* Mais la direction de Pro à Pro Sud, où FO est représentative à 54,25%, est pour l'instant décidée à n'accorder que 60 euros de hausse générale.

Un sentiment d'injustice

« Dans un tel groupe, je trouve ça un peu petit de leur part de jouer le bras de fer pour 20 euros », déplore Dominique Pereira. Pro à Pro a en effet été rachetée il y a cinq ans par le groupe de vente en gros allemand Metro. *« L'année dernière, Metro a réalisé des investissements à outrance »*, souligne Thierry Farras : chambres froides, nouvelle flotte de camions, embauche de onze cadres. *« Les cadres ont des voitures de fonction à 80 000 euros, des Audi électriques, tandis que les commerciaux de chez nous font 60 000 kilomètres par an en Clio »*, s'insurge Dominique Pereira. De quoi alimenter un sentiment d'injustice, toujours plus présent du fait de pratiques managériales source de souffrance au travail.

La date de la prochaine grève, prévue sous peu, est gardée secrète : *« La date du 9 mars avait fuité*, s'agace Thierry Farras, *et la direction avait pu prendre des dispositions. Cette fois, on a dit aux salariés : lorsque vous arriverez au centre et verrez des chasubles FO, vous saurez que c'est ce jour-là. »*

Fanny Darcillon

À la MSA, FO agit pour les salaires

À l'appel de FO et de trois autres organisations, les 15 162 salariés de la Mutualité sociale agricole (MSA) étaient appelés à débrayer, le 18 mars, pour construire le rapport de forces face à l'*« intolérable dégradation de leur pouvoir d'achat et des conditions de travail »*, dénonce Anita Passannante, déléguée nationale FO de la MSA.

L'inflation élevée, ajoutée au gel du point d'indice depuis 2017, a fait plonger le pouvoir d'achat. *« 10% des salariés perçoivent, chaque mois, un différentiel de salaire pour atteindre le Smic. Plus de 60% étaient éligibles à l'indemnité inflation »*, rappelle-t-elle. La crise sanitaire, ajoutée à la suppression de 1300 équivalents temps plein depuis 2016, a détérioré les conditions de travail. Pis, la convention d'objectifs et de moyens 2021-2025, avec l'État, prévoit de supprimer 750 ETP.

CPPNI le 30 mars

Premier succès de cette journée de grève, l'intersyndicale a été reçue au cabinet du ministère de l'Agriculture, ministère de tutelle de la MSA. *« Il nous a été dit qu'il fallait attendre le dégel du point d'indice, annoncé pour l'été »*, précise Anita Passannante. FO-MSA portera ses revendications le 30 mars devant la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) : une hausse de la valeur du point de 9% et la revalorisation des minima conventionnels au-delà du Smic.

Élie Hiesse

© F. BLANC

Panzani : Force Ouvrière ne signe pas l'accord sur les salaires

Les NAO sur les salaires menées avec la nouvelle direction ont tourné court chez Panzani, le 3 mars. Estimant les propositions patronales insuffisantes par rapport aux bons résultats de l'entreprise, les trois syndicats, dont FO, ont refusé de signer l'accord.

© IAN HANNING/REA

« *FO ne signera pas cet accord qui ne correspond pas aux attentes des salariés compte tenu des résultats économiques de l'entreprise* », a prévenu le syndicat dans un tract à l'issue des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires menées chez Panzani, le 3 mars. Les ultimes propositions de la direction portaient sur une hausse générale de 2,8% versée en trois fois : +2% en mars, +0,5% en septembre et +0,3% en novembre. S'y ajoute la légère augmentation de diverses primes.

Les syndicats, dont FO, revendiquaient une hausse générale de 5%, afin notamment de reconnaître l'investissement des salariés durant la crise sanitaire. « *Certains salariés sont revenus travailler sur des jours de repos ou n'ont pas pris leurs RTT*, rappelle Florent Picano, DSC FO chez Panzani. *Nous attendions a minima une hausse de 3,2% pour compenser l'inflation, d'autant que les résultats opérationnels de l'entreprise ont atteint 30 millions d'euros en 2021.* »

Guillaume Tramcourt, secrétaire fédéral à la FGTA-FO, souligne par ailleurs que les 2,8% proposés par la direction sont inférieurs à l'accord de branche, actant une augmentation générale de 3%.

Un rachat de type LBO

C'étaient les premières NAO menées avec la nouvelle direction de Panzani. Le groupe espagnol Ebro Foods a en effet vendu la marque de pâtes au fonds d'investissement luxembourgeois CVC fin 2021, pour 550 millions d'euros. À la suite de cette vente, les salariés vont percevoir cette année un intéressement record au titre de 2021. « *Mais c'est le fruit de la vente, pas de notre travail, et il se pourrait qu'à long terme nous ne percevions plus rien* », s'inquiète Florent Picano.

Car la transaction s'est faite selon un modèle financier de type LBO (Leveraged Buy-Out), dans lequel l'entreprise rachetée doit rembourser la dette de son acquéreur. « *Chaque année, Panzani va devoir rembourser 14 millions d'euros de dette* », poursuit le militant. Il est d'autant plus inquiet que depuis septembre les tarifs du blé s'envolent, et désormais ceux des transports également, et que « *la fixation des prix conduit déjà à une guerre avec les distributeurs* ».

Clarisse Josselin

Minima salariaux dans la branche prestataires de services : Force Ouvrière ne lâche rien

Sitôt finie la commission de négociations (CPPNI) du 15 mars sur les salaires, la vidéo de la section fédérale FO des prestataires de services (103 000 salariés) était en ligne sur Facebook, appelant les sections syndicales FO « *à construire, partout, le rapport de forces dans le cadre des NAO* », afin d'obtenir davantage que l'accord salarial de branche 2021.

La demande de nouvelles négociations salariales

La signature de cet accord, annoncée le même jour par le premier syndicat de la branche, a de fait entériné la proposition patronale, que FO juge « *plus qu'insuffisante* » vu l'inflation élevée : une hausse de 4% « *seulement* » par rapport au dernier accord de mars 2020! « *La proposition patronale porte le premier échelon à 16 centimes au-dessus du Smic, au risque de le voir repasser en dessous à la prochaine revalorisation automatique, du fait de l'inflation attendue cette année. Elle ne permet pas de lutter contre le tassement de la grille, ni ne reflète la réalité économique d'activités florissantes, comme celle des centres d'appels* », martèlent Johnny Franchois et Pierre-Yves Moser, secrétaires FO de la branche. D'où leur appel à la mobilisation. Ils comptent revenir sur le sujet des minima salariaux « *à chaque réunion de la CPPNI* », et revendiquent l'ouverture de nouvelles négociations salariales.

Élie Hiesse

SOS AFOC

Accueil | Comment ça marche | Connexion

Vous rencontrez un problème et vous souhaitez signaler un litige ? SOS AFOC est là pour vous aider dans vos démarches

1

Connectez-vous et faites un signalement avec SOS AFOC

2

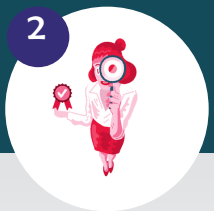

Si nécessaire, une équipe de juristes est à votre disposition pour répondre à votre problème

3

SOS AFOC vous guide dans les étapes de résolutions du litige

Pour commencer à saisir votre litige, cliquez ci-dessous sur "commencer"

Commencer

Votre compte bancaire a été débité à votre insu ?

Vous avez acheté un produit sur internet et vous n'avez pas été livré ?

Vous êtes en conflit avec un artisan ?

Le propriétaire de votre logement vous réclame des charges indues ?

Votre voyage a été annulé ?

L'Association force ouvrière consommateurs vous défend.
Rendez-vous sur www.afoc.net

AFOC

Association de consommateurs et de locataires

Les frères Bonneff, pionniers du journalisme social

Si l'on connaît les figures historiques du journalisme politique, de l'éditorial, du reportage de guerre..., on ignore souvent que d'autres aussi ont fait date, travaillant sur les conditions de la classe ouvrière. Léon et Maurice Bonneff sont de ceux-là.

S'il y a heureusement des journalistes sur les terrains de guerre pour montrer ce que l'on ne voit pas ou ce que que les gouvernants ne souhaitent pas que l'on voie, il y a aussi des journalistes dont les investigations se font sur le terrain social. Les frères Bonneff ont été les précurseurs dans ce domaine.

Léon Bonneff

Maurice Bonneff

Léon est né en 1882, son frère Maurice deux ans plus tard en Haute-Saône, à Gray, dans une famille juive. Ils commencent à publier des articles sur la condition ouvrière dès 1900. Ils publient des articles dans *L'Humanité* sur les conditions de travail des travailleurs du cuir, des fondeurs, des couturières, des enfants peigneurs du lin, des raffineurs du pétrole, des soudeurs des conserveries, mais aussi des verriers, des charpentiers et couvreurs, des briquetiers, des ouvriers boulangers, des postiers, des blanchisseuses, des égoutiers et même des marins bretons. Pour les deux frères, qui seront tués au front dès les premiers mois de la Grande Guerre, il n'existe pas de différence entre la « grande » et la « petite » industrie. Tous les ouvriers font partie des exploités qu'il faut défendre. Les Bonneff mettent en avant spécialement les problèmes de santé. C'est ainsi que dès 1900, ils publient « Les métiers qui tuent, enquête auprès des syndicats ouvriers sur les maladies professionnelles ».

Visites d'entreprises à la demande des syndicats

Dans leurs publications, livres et articles, ils s'adressent aux travailleurs afin qu'ils s'organisent pour obtenir des lois sur l'hygiène et les conditions de travail, et ils en appellent à l'opinion publique pour qu'elle fasse pression sur les gouvernements. Pour les Bonneff, seuls les syndicats peuvent faire appliquer les lois et mobiliser les travailleurs sur les sujets de la durée du travail, de l'augmentation des salaires... Nombre de leurs enquêtes répondent aux demandes de syndicalistes qui les invitent à visiter les ateliers, les usines. Rien de moins aisé, les patrons ne veulent guère de témoins gênants. C'est ainsi qu'ils se feront embaucher incognito dans une verrerie, une mine, une cuisine d'un grand restaurant parisien. Un ministère du Travail n'existera qu'à partir de 1906 et les maladies professionnelles ne seront reconnues qu'en 1919, mais uniquement pour les intoxications au plomb et au mercure. Quant à l'amiante, elle sera déclarée source de maladie professionnelle en 1945, ce qui sera loin de tout régler sur le plan de la reconnaissance réelle des maladies qu'elle engendre, sans compter que l'usage de l'amiante ne sera interdit qu'en 1997.

Les Bonneff ont écrit, entre autres : *« Au faubourg où nous habitons tous les deux, il n'y a que l'embarras du choix. Abaissez vos regards, la vie sort des pavés »*. Tout est dit!

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale

Lucien Descaves (1861-1949)

Dreyfusard, rédacteur à *L'Aurore*, c'est lui qui écrit la préface du livre des frères Bonneff. Il écrit aussi des pièces de théâtre. Syndicaliste dans le domaine du journalisme pour défendre la liberté de la profession, il est membre fondateur de l'Académie Goncourt en 1900, dont il sera le président de 1945 à 1949.

Christine Heuzé, la défense de l'enseignement agricole public

Elle est depuis 2017 la secrétaire générale de FO-Enseignement agricole. Sans cesse, Christine Heuzé se bat pour l'octroi de moyens à ce domaine de l'enseignement public et qu'il ne soit pas délaissé, au bénéfice du privé.

DR

C'est en 1984 que Christine Heuzé découvre l'école d'agronomie de Rennes en tant que « jeune volontaire » (ancêtre des emplois-jeunes). La jeune femme, bretonne et fille d'instituteurs, reprend ensuite ses études, un DEA de géographie, tout en étant contractuelle à temps partiel au sein de l'école. Elle ne quittera plus cet établissement, devenu en 2020 l'Institut Agro de Rennes-Angers, relevant de l'Institut national d'Enseignement supérieur pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement. Un an après les grandes manifs de 1995, devenue ingénieure d'étude, c'est la découverte du syndicalisme. *« Des collègues avaient créé une section FO à l'école et m'ont demandé de me présenter aux élections CAP. »* Christine, aujourd'hui 59 ans, n'oubliera jamais son effarement lorsqu'un collègue, se croyant bien intentionné, lui suggère d'en *« discuter d'abord »* avec son mari. La réponse fuse avec rappel à la notion d'égalité… Et Christine décide, *« seule »*, d'être candidate. Ce sera le début d'un long parcours syndical qui l'amènera au SFOERTA-FO, ancien nom de FO-Enseignement agricole (rattaché à la FAGE-FO). Avec ses autres secteurs syndicaux de l'Agriculture, FO est deuxième au comité technique ministériel/CTM. Christine s'intéresse à tous les secteurs de l'enseignement agricole : le supérieur avec ses dix écoles (ingénieurs et vétérinaires) et les établissements techniques (des classes de 4e au BTS agricole), au total 174 établissements employant 20 000 agents, soit *« 60% des effectifs du ministère de l'agriculture »*, indique la militante, pestant contre *« la mise en concurrence, totale, entre le public et le privé »*.

FO manifestera le 29 mars contre le campus privé Hectar

Depuis dix ans, *« quand un établissement public propose d'ouvrir une classe, l'administration lui demande d'en fermer une, en "échange". L'État ne donne pas la priorité au public, qui ne bénéficie pas d'investissements suffisants »*. De fait, *« le choix des familles se porte souvent, par défaut, sur les établissements privés, et elles payent cher »*. L'enseignement technique agricole public a perdu près de 200 postes en cinq ans et dans le supérieur les moyens ne sont pas non plus à la hauteur. Illustration par les écoles vétérinaires, dont le nombre d'élèves croît cependant de 20% par an. *« Il faudrait former 1000 vétos par an jusqu'en 2030, or on n'en forme que 500. »* Parallèlement, le privé prend ses aises. Une école vétérinaire privée ouvrira à Rouen en septembre, *« les études coûteront 15 000 euros par an aux étudiants! »*, indique la militante. En région parisienne, c'est un immense campus privé, Hectar, qui vient d'ouvrir, lancé par Xavier Niel et une ancienne conseillère du chef de l'État, et dirigé par le patron de Blablacar. Il dispense des formations sur le numérique, génère des starts-up et entend former, entre autres, les chefs d'entreprises agricoles de demain. Or, *« l'enseignement public a tous les talents et compétences pour de telles formations et faire face aux défis technologiques »*, détaille Christine, s'élevant contre ce projet *« qui va pomper les crédits publics sur le numérique »*. Le syndicat FO manifestera le 29 mars contre ce campus qui a déjà reçu des subventions publiques et participe du mouvement Agri French Tech, initié l'an dernier par le gouvernement et doté déjà d'une enveloppe de 200 millions d'euros.

Valérie Forgeront

Mon métier est vital
Mes fins de mois
sont difficiles

POURQUOI MON SALAIRE EST-IL SI BAS ?

INFIRMIÈRE SECOURISTE
LOGISTICIEN POMPIER ROUTIER ENSEIGNANTE
AIDE À DOMICILE CAISSIER ÉBOUEUR AIDE SOIGNANTE ÉBOUEUR LIVREUR
ENSEIGNANT LIVREUR ASSISTANT FUNÉRAIRE AMBULANCIÈRE
POLICIER TRANSPORTS PRÉPARATRICE EN PHARMACIE
POMPIER CONDUCTEUR AGENT D'ENTRETIEN AIDE À DOMICILE POSTIÈRE
SALARIÉ AGRICOLE ASSISTANTE MATERNELLE
INFIRMIER PRÉPARATEUR EN PHARMACIE POLICIÈRE POSTIER
AIDE SOIGNANT CAISSIERE AMBULANCIER
ASSISTANTE MATERNELLE PERSONNEL ADMINISTRATIF SANTÉ
ROUTIER LIVREUR ENSEIGNANT CAISSIÈRE
POMPIER SALARIÉE AGRICOLE ÉBOUEUR AMBULANCIER
PERSONNEL ADMINISTRATIF SANTÉ
AIDE À DOMICILE ROUTIER CAISSIER
AGENT D'ENTRETIEN LIVREUR
ASSISTANT FUNÉRAIRE
POMPIER

Des primes ne suffisent pas !

AUGMENTATION DES SALAIRES ET DU POINT D'INDICE

FO

@force ouvriere/2020